

SOMMAIRE

TRAVAUX DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 25 JUIN 2009 : Délibérations

COMMUNICATIONS ET LES TRANSPORTS FERROVIAIRES

09-79 -	Rail 2020 Basse-Normandie	354
09-80 -	« Rail 2020 » - amélioration des lignes interrégionales Caen-Rennes et Caen-Le Mans-Tours	357
09-81 -	« Rail 2020 » - modernisation de l'axe ferroviaire Paris-Granville	361

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-79

sur les communications et les transports ferroviaires : Rail 2020 Basse-Normandie

Réunion du JEUDI 25 JUIN 2009

Réuni le jeudi 25 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAU, MM. LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- M. DENIER,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. LEROY,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le plan « Rail 2020 » Basse-Normandie, joint en annexe,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise à jour du plan « Rail 2020 » Basse-Normandie,
- de donner mandat au Président pour lancer un emprunt de 240 M€ permettant de financer pour la période 2010-2014 un programme d'investissements ferroviaires,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-80

sur les communications et les transports ferroviaires : « Rail 2020 » - amélioration des lignes interrégionales Caen-Rennes et Caen-Le Mans-Tours

Réunion du JEUDI 25 JUIN 2009

Réuni le jeudi 25 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- M. DENIER,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. LEROY,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 34 730 651 € pour le dossier « Folligny-Avranches » dont :
 - . 28 968 265 € pour la modernisation de la ligne Caen-Rennes section Folligny-Avranches,
 - . 5 762 386 € pour la modernisation du poste de commande de la gare d'Avranches,

- 5 902 812 € pour le dossier « Block Automatique à Permissivité Restreinte et reprises de postes sur Surdon-Alençon » dont :

- . 5 217 663 € pour la mise en place du Block Automatique à Permissivité Restreinte entre Surdon et Alençon (Etudes et travaux),
- . 685 149 € pour le poste d'Alençon (Etudes) ;

• d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 40 633 463 € à Réseau Ferré de France correspondant à la participation de la Région au financement :

- de l'étude projet de modernisation de la ligne Caen-Rennes - Section Folligny-Avranches pour 1 069 618 €,
- des travaux de modernisation de la ligne Caen-Rennes - Section Folligny-Avranches pour 27 898 647 €,
- de l'étude projet de modernisation du poste de commande de la gare d'Avranches pour 251 032 €,
- des travaux de modernisation du poste de commande de la gare d'Avranches pour 5 511 354 €,
- de l'étude projet et des travaux du Block Automatique à Permissivité Restreinte Surdon-Alençon pour 5 217 663 €,
- des études avant-projet et projet du regroupement des commandes d'Alençon dans un poste unique télécommandable pour 685 149 € ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, les conventions d'attribution de subvention pour l'étude projet et les travaux de la modernisation de la ligne Caen - Rennes pour la section Folligny – Avranches,

- avec l'Etat et RFF les conventions relatives au financement :

- . des études de Projet et des travaux relatifs au Block Automatique à Permissivité Restreinte Surdon-Alençon,
- . des études d'avant-projet/Projet du regroupement des commandes d'Alençon dans un poste unique télécommandable,
- . de l'étude projet et des travaux de poste de la gare d'Avranches,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-81

sur les communications et les transports ferroviaires : « Rail 2020 » - modernisation de l'axe ferroviaire Paris-Granville

Réunion du JEUDI 25 JUIN 2009

Réuni le jeudi 25 JUIN 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes FERET, M. FORAFO, Mmes FRANÇOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANÇOIS, LEMAUX, MM. LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT,
- M. DENIER,
- Mme DUPONT,
- Mme de FACCIO,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. LEROY,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 15 juin 2009,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures et matériel » de 177 400 000 €, votée en 2009, un dossier « acquisition de matériel ferroviaire CIC » d'un montant de 174 000 000 € répartis comme suit :

- 150 000 000 € pour l'acquisition du matériel d'avenir,
- 24 000 000 € pour le nouvel atelier d'entretien de Caen ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, à la SNCF les subventions suivantes :

- 150 000 000 € pour l'acquisition du matériel d'avenir,
- 24 000 000 € pour le nouvel atelier d'entretien de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer avec la SNCF, les conventions de financement liées à l'acquisition du matériel d'avenir Paris-Granville et à la reconstruction d'un atelier d'entretien à Caen, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR